

13 juin 1872

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD propose, secondé par **l'hon. sir GEORGE-É. CARTIER**, « qu'il soit donné instruction aux commissaires nommés en vertu de l'acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre de prendre des arrangements pour l'achat de 600 exemplaires des rapports et discours parlementaires publiés sous le nom de « Hansard Canadian » pour les années 1870 et 1871, pour l'usage des Membres, le coût devant être payé à même les contingents de cette Chambre ».

L'hon. M. MACKENZIE dit que la motion est irrecevable car on n'a pas donné avis.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER espère que l'objection ne sera pas maintenue.

L'hon. M. MACKENZIE ajoute que les députés d'en face ont eu toute la session pour soulever cette question; pourquoi ne l'ont-ils pas fait avant? Si le Gouvernement s'était allié aux membres qui souhaitent ardemment la rédaction en bonne et due forme de comptes rendus officiels des débats, cela aurait pu être fait.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD explique que, jusqu'ici, il n'avait pas la pétition en main. C'est presque un ordre que l'on donne à la Chambre d'acheter ces comptes rendus.

M. ROSS (Dundas) dit que lui et plusieurs autres ont signé sans bien connaître les faits. Il avait compris que les comptes rendus avaient été publiés parce qu'on aurait implicitement promis que la Chambre les achèterait.

Après un certain nombre d'échanges entre plusieurs députés, les membres du Gouvernement demandent encore une fois à l'honorable M. Mackenzie de retirer son objection.

L'hon. M. MACKENZIE dit qu'il sait très bien que le Gouvernement peut adopter la proposition s'il le désire. Il s'est opposé parce que, selon lui, la proposition ne serait pas adoptée si tous les députés étaient présents, car au moins quatre membres lui ont avoué avoir signé sans bien connaître les faits, et il faudrait donner un avis.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD espère que l'honorable député ne maintiendra pas son objection, mais s'il le fait, il laissera la motion comme avis pour demain.

L'hon. M. MACKENZIE n'est pas sûr que la motion puisse être étudiée même demain et il n'admet pas que la Chambre soit liée par une circulaire signée par les députés. En admettant que l'Orateur décide que l'avis pour demain suffit, il votera contre la proposition, s'il est présent. Le seul fait que la motion ait été présentée de cette façon, c'est-à-dire d'abord à huis clos, en l'absence des journalistes et juste à la veille de la prorogation, montre bien qu'il existe un sentiment négatif à la Chambre. Il a énoncé son objection et il a dénoncé la manière irrégulière de procéder; cependant, sachant qu'il est tout à fait inutile d'empêcher l'adoption de cette motion, vu que le gouvernement a décidé de l'adopter, il n'insiste pas sur le recours au Règlement et se contentera d'exprimer son opinion et de voter contre la proposition.

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) ne voit pas de contradiction entre cette motion et la proposition rejetée qui prévoyait la rédaction à grands frais d'un rapport. Il est tout à fait souhaitable que l'on obtienne ces comptes rendus à titre de référence vu qu'il est maintenant nécessaire de conserver les quotidiens en dossier, ce qui est de toute évidence malcommode et presque impossible. Il pense que le coût de l'achat de ces deux volumes est négligeable comparativement aux avantages qui en résulteront. Il a constaté en se reportant à ses notes que c'est toujours les membres silencieux qui votent contre les propositions de ce genre. Maintenant, quelque précieux que soient leurs services, il est tout à fait injuste que des débats et des décisions de grande importance ne soient pas conservés d'une manière officielle.

M. HARRISON partage cet avis. Le débat se poursuit pendant un certain temps et, en l'absence de l'hon. sir John A. Macdonald,

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER propose qu'il soit donné instruction aux commissaires nommés en vertu de l'acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre de prendre des arrangements pour l'achat de 600 exemplaires des rapports et discours parlementaires publiés sous le nom de « Hansard Canadian » pour les années 1870 et 1871, pour l'usage des Membres, le coût en devant être payé à même les contingents de cette Chambre.

L'hon. M. MACKENZIE objecte que la motion est irrecevable, aucun avis n'en ayant été donné.

Après une longue discussion,

L'hon. M. MACKENZIE retire son objection, comme l'avis de motion est donné, le Gouvernement peut donc adopter la motion si ses députés le désirent.

La Chambre se divise et la motion est adoptée. Pour : 41, Contre : 5.

(Voté n^o 52)

POUR

Députés

Abbott	Brousseau
Campbell	Carter
Cartier (sir George-É.)	Cayley
Daoust	De Cosmos
Ferguson	Gaucher
Grant	Gray
Grover	Harrison
Hincks (sir Francis)	Keeler
Langevin	Langlois
Lawson	Macdonald (sir John A.)
McDonald (Lunenburg)	McDonald (Middlesex-Ouest)
Masson (Soulanges)	McDougall (Lanark-Nord)
McKeagney	Morris
Morrison (Niagara)	O'Connor
Perry	Pope
Robitaille	Ross (Dundas)
Ryan (King's, N.-B.)	Schultz
Shanly	Smith (Selkirk)
Street	Tilley
Tourangeau	Tupper
Wright (Comté d'Ottawa) — 41	